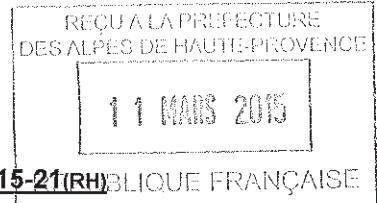


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours



DELIBERATION N° 2015-21 (RH)

Date de convocation : 20 février 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 03 mars le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaiant présents :

Madame Alberte VALLEE (représentant Monsieur MOROSO), Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Patrick BOUVET (représentant Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (représentant Monsieur MARTELLINI), Khaled BENFERHAT, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Serge PRATO, Pierre POURCIN, Michel ZORZAN.

Etaiant excusés :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD (représenté par Monsieur BOUVET), Claude BREMOND, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI (représenté par Monsieur CHAIX), Félix MOROSO (représenté par Madame VALLEE), Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Monsieur BENFERHAT a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Création d'un poste de catégorie C de la filière administrative au service formation et d'un poste de catégorie C de la filière technique en qualité de cartographe et chargé d'administrer le site internet/intranet

Le Président FIAERT expose :

D'une part, afin d'apporter une certaine revitalisation au secteur rural de la Motte du Caire, notre assemblée avait évoqué la création d'une classe option sapeurs-pompiers, à la rentrée scolaire prochaine.

Le service formation est de plus en plus sollicité afin de dispenser des formations au profit des établissements extérieurs (notamment en matière de secourisme, d'exercices d'évacuation incendie...). Le service a également acquis un simulateur de formations mobile. Afin que ce nouvel outil apporte une réelle plus-value à nos sapeurs-pompiers, il convient de former directement ces personnels dans les centres d'incendie et de secours.

Afin de pallier ces missions, il est nécessaire de recruter un agent de catégorie C de la filière administrative, qui par le biais de l'ensemble de ces actions, pourra occuper un emploi à temps complet.

D'autre part, considérant les nouveaux outils informatiques mis en place dans le cadre du nouveau système opérationnel et plus précisément la partie cartographique, il est nécessaire de maintenir et développer notre système informatique et géographique afin de gagner en efficience. Par ailleurs, notre établissement souhaite développer l'outil de communication et simplifier les démarches administratives avec nos chefs de centre. Afin de mener l'ensemble de ces missions, il convient de recruter un gestionnaire de réseaux. Ce poste pourrait être tenu par un agent de la catégorie C de la filière technique.

Au vu des éléments susvisés, je vous propose de créer un poste de catégorie C relevant de la filière administrative et un poste de catégorie C de la filière technique à compter du 1^{er} juin 2015.

L'incidence financière globale pour l'année 2015 a été estimée à 30 000,00 euros, correspondants aux salaires, charges et régime indemnitaire alloués. Du fait de la réorganisation des services, ce montant est autofinancé et n'a pas d'incidence financière entraînant des dépenses supplémentaires.

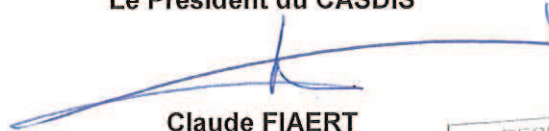
Cette question a été présentée au comité technique du 20 février 2015.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- Créer un poste de catégorie C de la filière administrative et un poste de catégorie C de la filière technique,
- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

